

CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2022

Le 02 décembre 2022, le conseil municipal de la commune de FARGES-ALLICHAMPS régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Edith MICHELIC, maire, en séance ordinaire à la mairie.

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 08 - Nombre de votants : 09

Étaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Fabienne Trompas, Daniel Désiré, Alain Vandepitte, Gérald Bertrand, Emilie Cousson, Yoänn Bonnefoy.

Etaient absents excusés : Damien Chesnel, Francis Duplaix, Amandine Ledon.

Ont donné Pouvoir : Damien Chesnel a donné pouvoir à Emilie Cousson, Francis Duplaix a donné pouvoir à Emilie Cousson. Madame Emilie Cousson ne pouvant être détentrice de deux pouvoirs, il ne sera comptabilisé qu'un seul pouvoir à Madame Emilie Cousson.

Mme Fabienne TROMPAS a été désigné comme secrétaire de séance.

Séance publique - Date de la convocation : 28 novembre 2022 (affichée et notifiée le 28 novembre 2022)

Mention exécutoire : oui - Début de la séance : 19 h 00 - Fin de la séance : 20 h 59

Affichage du procès-verbal et délibérations pour publication et notification le 07 décembre 2022

(Par délibération n°2022-024 du 17 juin 2022, le conseil municipal a opté **pour la publicité sur papier, publiée au panneau d'affichage** à la porte de la Mairie)

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 octobre 2022
- 2- Retrait de la délibération n°2022-34 relative à la modification des horaires d'ouverture de la mairie (courrier du Préfet)
- 3- Dossier ONF
- 4- Dossier du commerce (fin d'activités de la gérante, demandes de repreneurs)
- 5- Repas des séniors
- 6- Dossier ancien locataire Maison Louis Viaux (non-réponse aux mails et courrier)
- 7- Dossier isolation bâtiments (demande de DETR)
- 8- Dossier toiture du préau (cour de l'école)
- 9- Inauguration « village nordique »
- 10- Courriers divers - questions diverses

DCM 2022 - 045 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 octobre 2022

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, Et notamment la nouvelle réglementation en matière de publication et d'adoption des procès-verbaux des conseils municipaux

Madame la maire invite son conseil municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 26/10/2022.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du document,

à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 26 octobre 2022

DCM 2022 – 046 - Retrait de la délibération n°2022-34 relative à la modification des horaires d'ouverture de la mairie (courrier du Préfet)

Madame la Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond relative à la délibération n°2022-034 du 13 septembre 2022 relative à la modification des horaires du secrétariat de mairie.

Considérant que le maire est compétent pour fixer les horaires d'ouverture de la mairie ainsi que les modalités d'exécution du service des agents dès lors qu'il n'en résulte pas de modification dans la durée hebdomadaire de leurs obligations (Conseil d'État, n°76 017 du 21 septembre 1990, Amiot), il n'appartient pas au conseil municipal de se prononcer sur cette question,

Vu le courrier de Madame la Sous-préfète de Saint-Amand-Montrond,

Considérant que la délibération n°2022-34 du 13 septembre 2022 relative à la modification des horaires du secrétariat de mairie n'est pas conforme à la réglementation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

- retire la délibération n°2022-034 du 13 septembre 2022 relative à la modification des horaires du secrétariat de mairie.

Madame la Maire prendra un arrêté municipal modifiant les horaires du secrétariat de mairie.

Dossier ONF

Madame la maire informe le conseil municipal que la coupe de bois n'a pas trouvé d'acquéreur.

La facture de l'ONF relative aux travaux sylvicoles se chiffre à 3723,27 € (cloisonnements et dégagement manuel

DCM 2022 – 047 - Dossier du commerce (fin d'activités de la gérante, demandes de repreneurs)

Fin d'activités de la gérante

À la suite de l'arrêt d'activités du commerce communal de FARGES-ALLICHAMPS, sur proposition de Madame la Maire, et en accord avec la gérante,

le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'exonération de la dernière échéance de location, qui s'entend sur la période du 10 décembre 2022 au 09 janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

-décide d'exonérer la gérance du commerce communal du dernier mois de location qui s'entend sur la période du 10 décembre 2022 au 09 janvier 2023

-charge Madame la maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demandes de repreneurs :

Madame la maire présente au conseil municipal deux courriers de demande de reprise du commerce communal par des personnes habitant le village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-décide de temporiser sa décision dans l'attente de prochaines candidatures (suite à des demandes de renseignements téléphoniques),

-prendra une décision à l'issue de la date de préavis de l'actuelle gérance.

Repas des séniors

Après concertation, le conseil municipal programme le repas des anciens le samedi 28 janvier 2023.

Le conseil municipal prévoit une dépense de 35 euros par personne

Les repas seront réalisés par un traiteur ; seront sollicités : Monsieur Christian ADAM à La Couy - Marçais, Mme Aurélie AUTISSIER -le Bistrot du Centre à Bruère Allichamps, Le GAL'TON à Segogne-Arpeuilles,

Dossier ancien locataire Maison Louis Viaux (non-réponse aux mails et courrier)

Madame la maire fait part au conseil municipal que l'ancien occupant de la Maison Louis Viaux est parti sans laisser sa nouvelle adresse, et sans renvoi de courrier (lettre adressée, revenue en mairie) ; il n'a également pas répondu aux mails de la Commune.

Dossier isolation bâtiments (demande de DETR)

Le conseil municipal projette des travaux d'isolation à la mairie-école et au commerce communal.

Une réunion sera organisée à BOURGES en mars 2023. Le projet sera élaboré avec le concours du SDE 18 et du Pays Berry Saint-Amandois. Une subvention dans le cadre de la DETR pourra être sollicitée.

Dossier toiture du préau (cour de l'école)

Madame la maire fait part au conseil municipal du mauvais état de la toiture du préau dans la cour de l'école.

Des travaux urgents seront à entreprendre. Des demandes de devis sont en cours auprès de deux entreprises de couverture : MT COUVERTURE et entreprise DUFOUR Didier

Inauguration « village nordique »

Madame la maire fait part au conseil municipal des festivités de Noël du samedi 10 décembre 2022.

A 15 h : atelier de fabrication de petits sablés de Noël (organisé par le comité des fêtes)

A 18 h : inauguration du Village de Nordique réalisé par les agents techniques de la commune

Suivi d'un pot de l'amitié autour d'un feu de bois, accompagné de chants tziganes

Visite du Père Noël et concours du « pull le plus moche (ou kitch) de Noël » à l'initiative du comité des fêtes

Courriers divers - questions diverses

Madame la maire fait lecture des courriels des services préfectoraux relatifs au reversement de la taxe d'aménagement, et notamment au texte adopté en commission mixte paritaire le 22 novembre dernier prévoyant l'inscription en loi de finances rectificative pour 2022 de la suppression au code général des impôts du principe de reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement. En conséquence, à compter de la publication de la loi qui doit intervenir prochainement, les communes ne devraient donc plus avoir l'obligation de procéder au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement.

Madame la maire fait lecture du courrier du Député Loïc KERVIRAN relatif à la mise en place d'un « filet de sécurité » permettant aux communes touchées par les effets de l'inflation de bénéficier du soutien de l'État. La commune bénéficiera prochainement d'un premier acompte de 1384 €.

Madame la maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental du Cher annonçant les sommes attribuées à la commune comme suit :

- FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) d'un montant de 11 111,86 €
- TADEM (Taxe Additionnelle et Droits d'Enregistrement et de Mutation) d'un montant de 24 124,31 €

Madame la maire fait lecture du courrier de Monsieur Olivier HURABIELLE, président démissionnaire du SMIRTOM du Saint-Amandois, qui explique au élus les motivations de sa démission due à une divergence de vue avec la trésorerie de Saint-Amand-Montrond et la Préfecture.

Madame la maire fait lecture du courrier du Groupement de Gendarmerie Départementale du Cher, relatif à la mise en place de nouvelles mesures articulées autour de la proximité physique, du contact numérique et de l'interactivité avec les élus, dans le cadre de l'opération « Présents Pour les Élus »

Madame la maire fait lecture du courriel de VÉOLIA dans le cadre du contrôle périodique du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs de la commune CCCF-DSP-SPANC)
Une campagne de contrôle est programmée pour décembre 2022 par VÉOLIA dans le cadre d'une délégation de service du SPANC.

Madame la maire fait lecture du courrier de « Berry-FM » sollicitant une subvention communale dans le cadre du budget 2023 – Le conseil municipal émet un avis défavorable

Madame la Maire présente le rapport d'activité 2021 de la CAUE 18

Fin de la séance à 20 heures 59

La Secrétaire de séance
Fabienne TROMPAS

La Maire,
Edith MICHELIC